

**Données prises en compte :**

Marié(e) + 3 enfants

35 ans

Début de carrière : 26 ans

Âge départ à la retraite : 62 ans

Evolution de son BNC :

. Durant les 7 1<sup>ères</sup> années (entre 26 et 32 ans inclus) 30 000 €

. Entre 33 ans (inclus) et 62 ans 50 000 €

Montants mensuels des pensions et des réversions brutes estimées  
si arrêt d'activité à 62 ans

A l'attention de : cas n°3	Pension brute à 62 ans	Réversion brute au profit du conjoint	
Régime de base CNAVPL	581 €	314 €	à 55 ans sous conditions de ressources
Régime complémentaire CARCDSF	548 €	329 €	à 65 ans
Régime supplémentaire PCV	611 €	367 €	à 65 ans
<b>TOTAL</b>	<b>1 740 €</b>	<b>1 009 €</b>	
<b>Taux de remplacement</b>	<b>41,76%</b>	<b>-</b>	

Evolution de la pension brute  
en fonction de l'âge de départ à la retraite

62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans
1 740 €	1 921 €	2 107 €	2 302 €	2 503 €	2 712 €
Evolution / n-1	10,40%	9,68%	9,25%	8,73%	8,35%

Application d'un taux de 7,10% sur les pensions brutes versées  
*Taux des prélèvements sociaux en vigueur actuellement*